

Bilan régional des observations 2013-2020

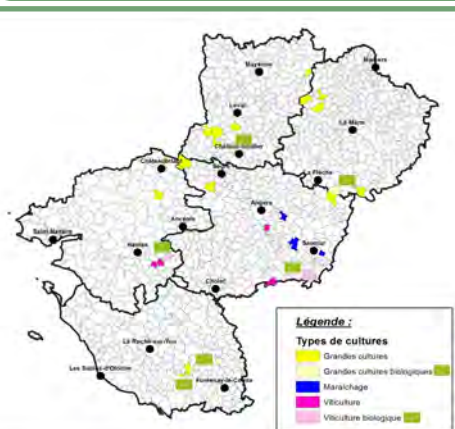


Les impacts des pratiques agricoles sur la biodiversité ne peuvent être évalués à l'échelle de la parcelle ou de la région.
Les observations sont menées sur un réseau national de 500 parcelles et destinées à des études pluriannuelles à cette échelle.

LA SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE

REPÈRES CHIFFRÉS EN PAYS-DE-LOIRE

33 parcelles: en 2020, 20 en conventionnel, 11 en biologique, 2 en conversion bio
6 en Viticulture (Viti), 3 en Maraîchage (Ma) **4 taxons suivis:** vers de terre, coléoptères, flore, oiseaux
3 filières de production: 24 parcelles en Grandes Cultures (GC),
9 observateurs et un animateur régional



DESCRIPTION

Du point de vue réglementaire, la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement par la collecte de données de référence sur un réseau de parcelles identifiées. L'objectif est de détecter et documenter tout changement au niveau de la flore et de la faune. D'une manière générale, elle vise à la maîtrise des risques par :

- la détection des organismes nuisibles afin d'éviter leur dissémination sur le territoire national, et à organiser la lutte en privilégiant les méthodes de protection intégrée des cultures ;
- l'établissement de l'état phytosanitaire du territoire pour améliorer et raisonner les pratiques agricoles ;
- la détection et le suivi des effets non intentionnels (ENI) des pratiques phytosanitaires sur des espèces indicatrices de biodiversité.

SUIVI DES EFFETS NON INTENTIONNELS (ENI)

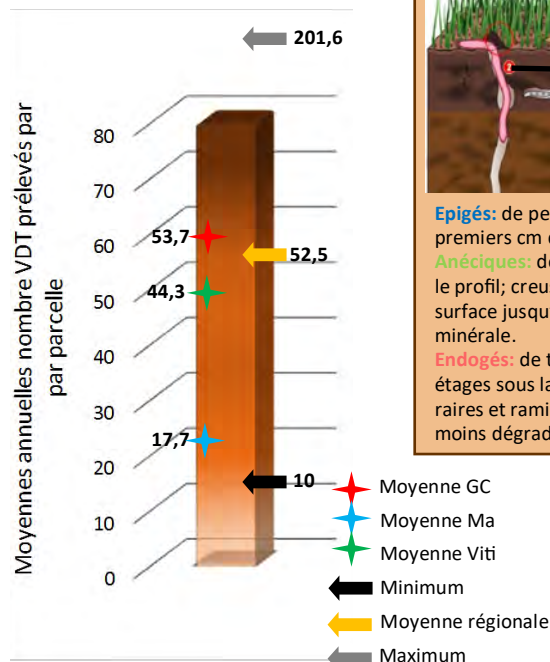
Ils sont étudiés à l'échelle nationale sur 500 parcelles (vigne, grandes cultures et maraîchage) conduites en agriculture biologique ou conventionnelle. Les suivis sont effectués tous les ans sur quatre taxons selon des protocoles harmonisés. Les pratiques agricoles sont également enregistrées (gestion de la bande enherbée, produits phytosanitaires appliqués, travail du sol,...).

En Pays de la Loire, l'animation de cette mission est confiée à POLLENIZ. Les observations sont réalisées par les Chambres d'Agriculture (vers de terre, flore, coléoptères, itinéraires techniques des parcelles) et par POLLENIZ pour les oiseaux.



VERS DE TERRE

Abondances annuelles moyennes observées dans le réseau Pays-de-la-Loire(2013→2020)



Rappel sur les catégories écologiques des vers de terre

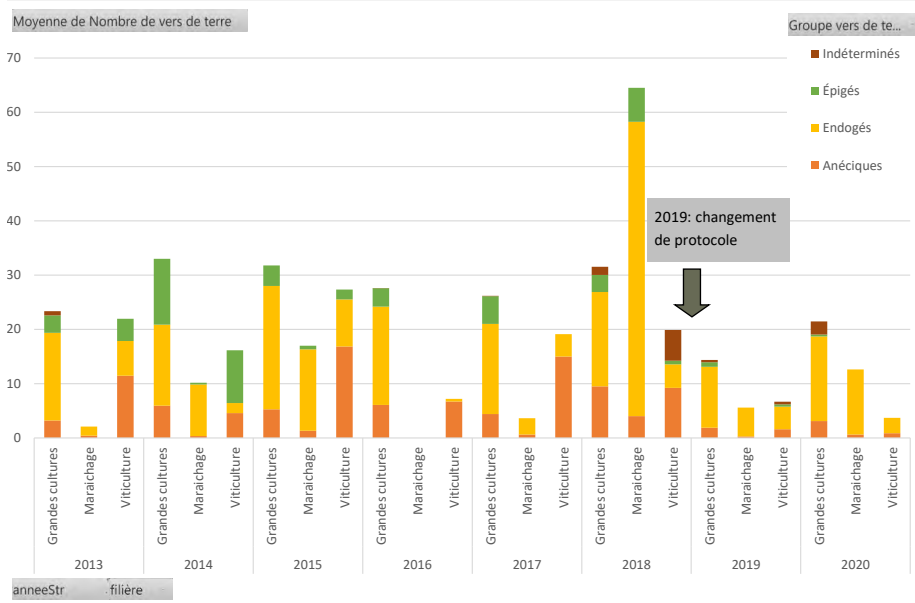


Epigés: de petite taille (1 à 5 cm); évoluent dans la litière ou les premiers cm du sol; dégradent et brassent la matière organique.
Anéciques: de plus grande taille (10-110 cm), évoluent dans tout le profil; creusent des galeries verticales permanentes (depuis la surface jusqu'à 3m); mélangent la matière organique à la matière minérale.
Endogés: de taille moyenne (1-20 cm), évoluent dans les premiers étages sous la surface; creusent des galeries horizontales temporaires et ramifiées; se nourrissent de matière organique plus ou moins dégradée.

Protocole:

« moutarde » de 2013 à 2018:
Application d'une solution à base de moutarde sur 3 placettes d'1 m² dans la parcelle et prélèvement des vers pour comptage et identification. 1 passage/an fin hiver/début printemps.
« Test-Bêche » depuis 2019:
Extraction de 6 blocs de terre de 20x20x25 cm dans la parcelle, prélèvement des vers pour comptage et identification. 1 passage/an fin hiver/début printemps.





OISEAUX

Richesse spécifique—nombre d'espèces différentes recensées par filière

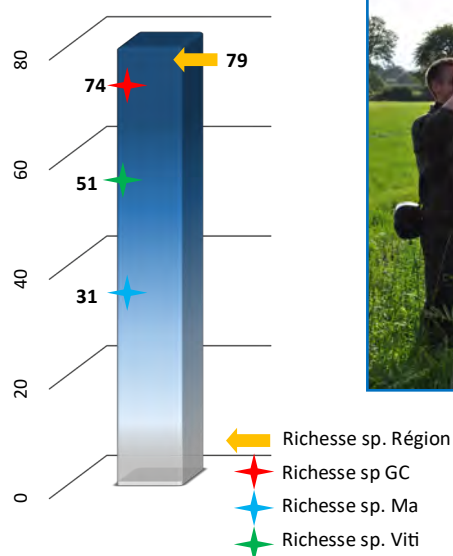
10,8 oiseaux recensés en moyenne/observation en Grandes cultures
5,2 en Maraîchage
11,3 en Viticulture

Protocole:

1 transect de 150 m dans la bande enherbée parcouru 2 fois par an pendant 10 min en début et milieu de printemps (intervalle de 4 à 6 semaines).

Notation des contacts visuels et sonores au niveau de la parcelle, la bande enherbée et les abords.

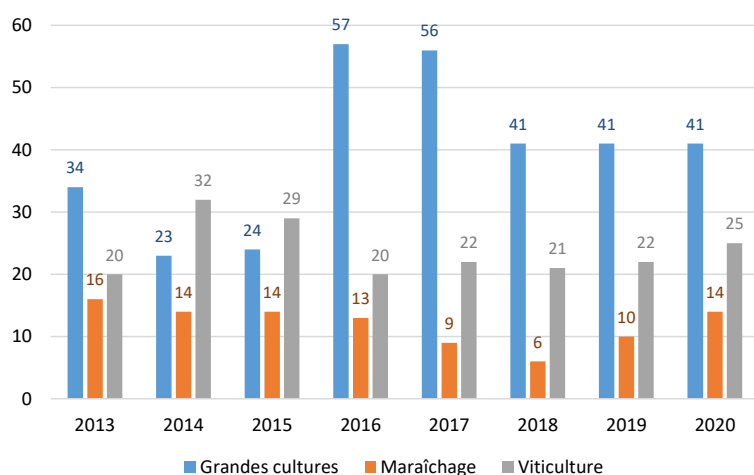
Espèces focales à notation obligatoire différentes selon la filière de production.



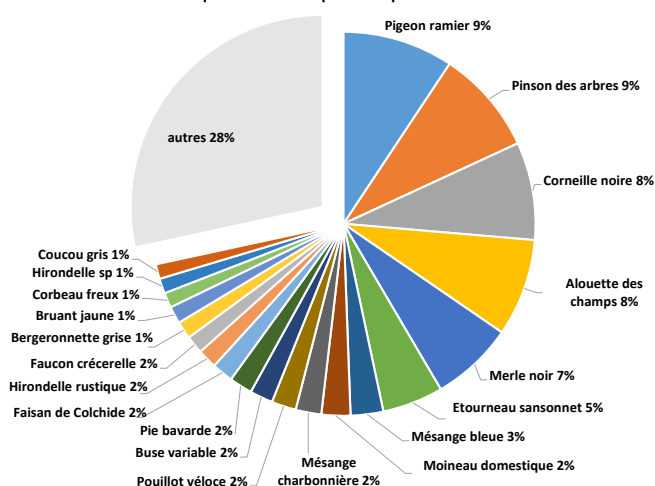
Total d'oiseaux observés par années



Nombre d'espèces d'oiseaux observées

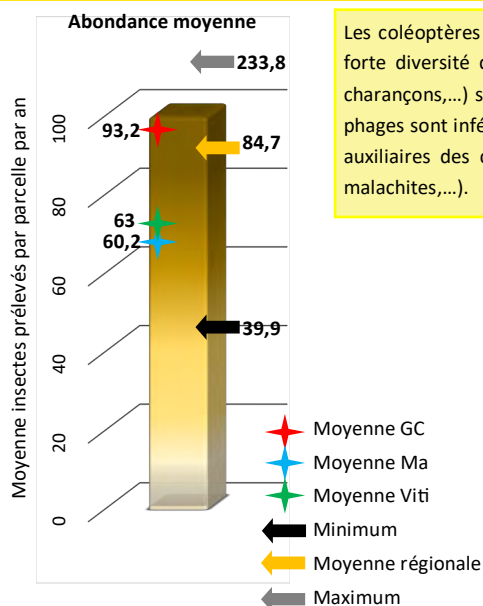


Fréquence des 20 espèces les plus observées

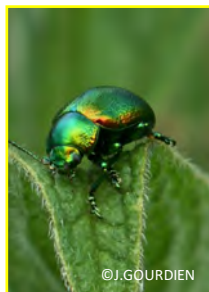




COLÉOPTÈRES



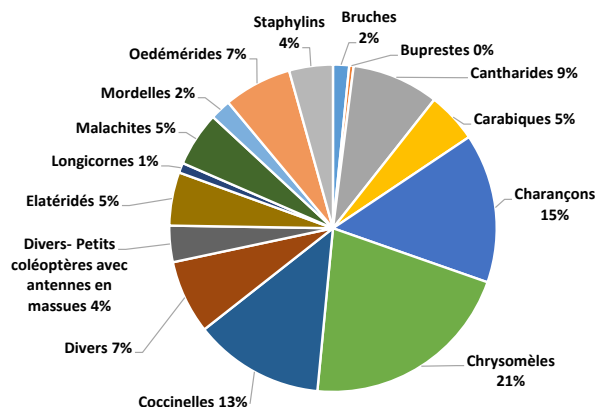
Les coléoptères ont été classés en 15 groupes morphologiques. Ils présentent une forte diversité de régimes alimentaires. Certains sont phytophages (chrysomèles, charançons,...) sans pour autant être des ravageurs. De nombreuses espèces phytophages sont inféodées à la flore spontanée de la bordure. D'autres groupes sont des auxiliaires des cultures (coccinelles, staphylins,...) ou sont floricoles (cantharides, malachites,...).



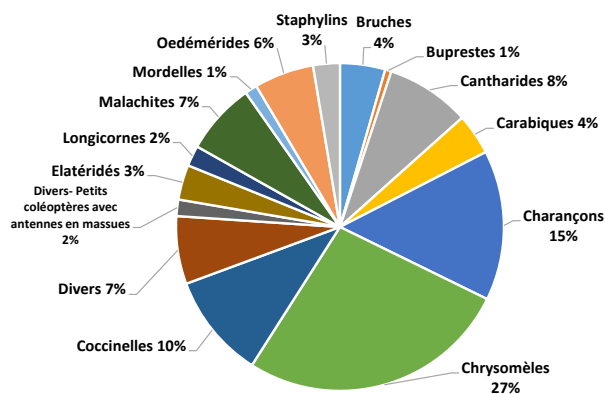
Protocole:

Collecte des insectes à l'aide d'un filet fauchoir sur 2 transects de 20 pas dans la bande enherbée. 3 passages par an au printemps au début d'été.

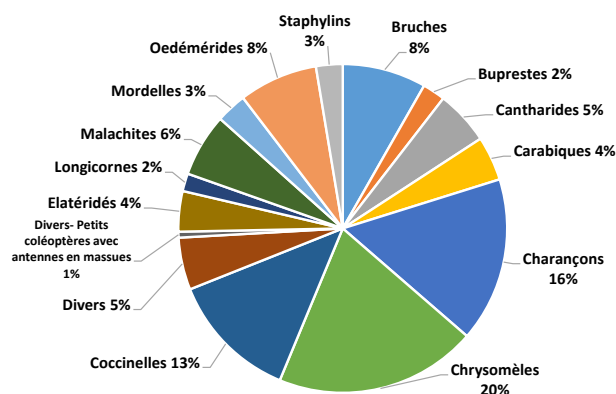
Grandes cultures: proportion de chaque groupe



Maraichage: proportion de chaque groupe

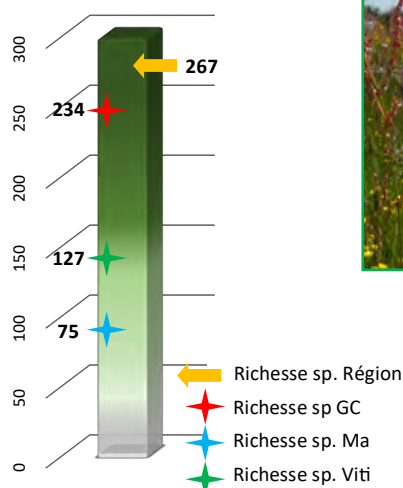


Viticulture: proportion de chaque groupe



FLORE

Richesse spécifique observée dans les bordures des parcelles - nombre d'espèces recensées par filière



Protocole:

Relevé de la flore présente sur 10 quadrats de 1m² dans la bande enherbée, sur la base d'une liste à recensement obligatoire de 50 espèces (les 1^{ères} années) puis 150 maintenant.

Evolution du nombre d'espèces recensées par filière de production

